

## Réunion du CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-Verbal de la séance du 23 mai 2025

**Date de la convocation :** 16 mai 2025

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	11
Pouvoir	1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois mai à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Messimy-sur-Saône se sont réunis, à la salle polyvalente, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire

**Présents :** V Gelas – JM Gimaret - N Feltrin – C Beguet - B Doucet-Bon – C Feltrin – B Sainclair - F Serrurier – B Monel – M Chaube – R Vagnat

**Excusées :** F Imbert - L Wynarczyk (pouvoir à JM Gimaret) – S Tricaud

**Absente :** M Sarr

**Quorum :** 11/8

**Nomination d'un secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Jean-Marc GIMARET est désigné secrétaire de séance.

### Ordre du jour de séance

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2025.
- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.
- Personnel communal :
  - \* création d'un poste pour la surveillance du restaurant scolaire
  - \* modification de la durée du temps de travail de postes d'ATSEM.
- Aménagement et revitalisation du centre village :
  - \* demande de subvention auprès du Département pour le secteur 2.
- Autorisation d'adhérer à un groupement de commandes et de signer la convention relative à ce groupement concernant un marché public de fourniture de papier.
- Avenant à la convention de gestion et d'entretien de la voie bleue.
- Compte-rendu des commissions communales.
- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.
- Questions diverses.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2025**

Le procès-verbal du 11 avril n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

- **Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations**

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a renoncé à exercer ce droit sur les deux transactions reçues, portant sur un immeuble bâti sis 12 chemin du Sablon et un immeuble non-bâti sis 12 chemin du Sablon.

Concernant sa délégation pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 €, il a retenu

- ~ la société BERGER LEVRAULT pour la fourniture de deux ordinateurs HP Pro 400 pour le secrétariat de mairie avec un montant de 1 363 € HT (1 635,60 € TTC),
- ~ l'entreprise MAYOUD de Dommartin (Rhône) pour la fourniture d'une débroussailleuse thermique STHIL et d'une batterie AP600S pour un montant total de 1 590 € HT (1 908 € TTC),
- ~ la SASU FABRICE BERTHIAUD – Charpente Couverture Zinguerie – de Fareins (Ain) pour les travaux de réfection totale de la toiture du bâtiment sis dans la cour du commerce Epicerie/Bar/restaurant pour un montant de 8 194,50 € HT (9 833,40 € TTC)
- ~ l'EURL Natural Landscape de Messimy-sur-Saône (Ain) pour les travaux de mise en séparatif des réseaux internes du commerce Bar Tabac Le Détour avec un montant de 2 710 € HT (3 252 € TTC). Lors de la fin de la mise en séparatif du réseau d'assainissement, il a été constaté quelques soucis qui ont été remédiés, et nécessite maintenant d'effectuer les travaux internes, afin que tout soit en règle.

- **Personnel communal**

A.- Création d'un poste pour la surveillance du restaurant scolaire

Avec l'agrandissement du restaurant scolaire et la suppression du quota, il apparaît souhaitable d'avoir une personne en plus pour la surveillance au restaurant scolaire.

Cette orientation a été validée par la commission du Personnel communal et une recherche a été lancée rapidement pour voir s'il était possible de trouver une personne pour un temps de travail court, de 11 heures 20 à 13 heures 40 tous les jours d'école.

La commission Personnel communal a pris connaissance des candidatures reçues et a retenu une personne pour le poste de surveillance au restaurant scolaire. Un poste est donc à créer pour une durée de 336 heures, soit une durée hebdomadaire annualisée de 07 heures 19.

La personne trouvée est domiciliée sur la commune.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- crée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, un emploi de surveillance au restaurant scolaire, à temps non-complet de 07 heures 19 par semaine, ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux de catégorie C.

B.- Modification de la durée du temps de travail de deux postes d'ATSEM

Lors des entretiens professionnels de novembre 2025, l'agent occupant le poste d'ATSEM à 17 heures 46 par semaine a indiqué sa présence avant la rentrée scolaire qui n'est pas prise en compte dans la durée de travail de son poste, et représente un temps de travail de 08 heures. La commission du Personnel communal a accepté que l'annualisation du poste soit revue pour intégrer les 08 heures. Cela induit un nouveau temps de travail de 17 heures 57.

D'autre part, dans le cadre du recrutement de l'ATSEM, la durée du poste a été modifiée pour intégrer à la demande de l'enseignante un temps de préparation et d'échange de 20 minutes le matin, conduisant à une prise de poste à 08 heures au lieu de 08 heures 20. L'annualisation du poste a donc été revue sur ces bases, et le temps de travail passe de 29 heures 35 à 29 heures 53 par semaine.

Le personnel communal est composé maintenant de douze personnes.

Le temps de travail est calculé en partant d'un temps de travail effectif qui est annualisé, afin d'avoir un nombre d'heure hebdomadaire lissé sur toute l'année.

Ces deux changements conduisent à revoir le tableau des emplois communaux au 1<sup>er</sup> septembre 2025, en incluant les postes créés sur 2025.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- modifie, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 les temps de travail de deux postes d'ATSEM et de les porter respectivement à 29 heures 53 et 17 heures 57
- fixe la liste des emplois communaux comme suit :
  - \* Emploi permanent à temps complet, avec une durée de travail effectif annuelle de 1 607 heures :
    - ~ un emploi de secrétaire général de mairie ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux
    - ~ un emploi d'agent polyvalent ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.
  - \* Emploi permanent à temps non complet (avec un temps de travail annualisé calculé sur la base de 1 607 heures) :
    - ~ deux emplois ouverts au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :
      - agent polyvalent du service administratif, en charge notamment de l'accueil, pour 17 heures 30 par semaine
      - agent polyvalent du service administratif, en charge notamment de la communication, pour 17 heures 30 par semaine
    - ~ trois emplois d'ATSEM ouverts au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, respectivement pour 30 heures 56, pour 29 heures 53 et pour 17 heures 57 par semaine
    - ~ cinq emplois ouverts au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
      - agent polyvalent périscolaire pour 28 heures 34 par semaine
      - agent polyvalent du service technique pour 24 heures par semaine
      - agent polyvalent entretien de bâtiments pour 13 heures 20 par semaine
      - agent polyvalent de service et d'entretien pour 11 heures 01 par semaine
      - agent polyvalent de surveillance au restaurant scolaire pour 07 heures 19 par semaine.

#### - **Aménagement et revitalisation du centre village : demande de subvention auprès du Département pour le secteur 2**

Au titre des pactes de territoire 2024 – 2026, mis en place par le Département de l'Ain, la date limite de dépôt de demande de subvention par les collectivités pour 2026 est fixée au 30 juin 2025. Chaque commune peut présenter un dossier au titre des équipements de proximité (< 400 000 €) ou des investissements structurants (> 400 000 €). Les travaux doivent commencer dans les 18 mois suivant la notification de la subvention et se terminer dans les trois ans.

La commune a présenté au titre de l'année 2025, le secteur 1 cœur de village avec commerces et services (du Bar Tabac Le Détour au 181 du Bourg), constituant la tranche ferme du projet d'aménagement et de revitalisation du cœur de village, avec un coût estimatif de travaux de 417 100 € HT (montant prévisionnel de 443 097 € HT avec la maîtrise d'œuvre).

Pour l'année 2026, il est souhaité présenter, pour l'aide du département, le secteur 2 du projet (école et mairie avec l'entrée du cœur de village, correspondant à la tranche optionnelle 1), sur la base d'un montant prévisionnel de 305 732 € HT, comprenant les travaux et la maîtrise d'œuvre. Le dossier de demande de subvention a été adressé aux élus.

La réponse intervient en fin d'année après une présentation en commission territoriale.

Monsieur le Maire confirme que la Département a alloué une aide complémentaire pour la tranche ferme sur le secteur 1, d'un montant de 28 625 €, provenant d'un projet arrêté sur une autre commune.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- présente au titre du pacte de territoire, pour l'année 2026, du Département de l'Ain – Equipements de proximité, la 2<sup>ème</sup> tranche de l'avant-projet d'aménagement et de revitalisation du cœur de village, portant sur le secteur 2 – école et mairie avec l'entrée sur le cœur de village,
- sollicite l'attribution d'une aide du Département de l'Ain, aussi élevée que possible, pour cette 2<sup>ème</sup> tranche d'un montant de 305 732 € HT,
- précise que les crédits correspondants à cette opération seront inscrits au budget de la commune.

**- Autorisation d'adhérer à un groupement de commandes et de signer la convention relative à ce groupement concernant un marché public de fourniture de papier**

La Commune de Messimy-sur-Saône a adhéré au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de fourniture de papier, ayant pour coordonnateur la Communauté de Communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce groupement a été renouvelé en 2019 et 2022.

Le marché mutualisé actuel prenant fin au 31 juillet 2025, il convient avant tout lancement de la procédure de mise en concurrence, de renouveler la convention de groupement de commandes, s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation.

La Communauté de Communes Val de Saône Centre, en tant que coordonnateur du groupement, sera chargée d'organiser, dans le respect de la réglementation de la commande publique, l'ensemble des procédures de passation de marchés publics afin de permettre de répondre aux besoins de chaque entité.

La Commission d'Etude des Offres du groupement sera composée des membres de la Commission d'Etude des Offres de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et d'un représentant de chaque commune membre (maire ou une autre personne désignée par lui).

La convention constitutive du groupement de commandes relative à un marché public de fournitures a été transmise aux conseillers municipaux.

Toutes les communes n'adhèrent pas à ce groupement de commande.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de fourniture de papier,
- désigne Monsieur Vincent GELAS comme représentant de la commune au sein de la Commission d'Etude des Offres,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.

**- Avenant à la convention de gestion et d'entretien de la voie bleue**

Par délibération n° 2021/12/04 du 17 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé la convention de gestion et d'entretien de la voie bleue sur le territoire de la commune de Messimy-sur-Saône, telle que présentée par la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

A la suite de la réunion de bilan et de concertation sur la gestion de la voie s'étant tenue le 18 février 2025 à la CCVSC, il a été envisagé de modifier la convention initiale pour intégrer les équipements installés dans le cadre des aménagements de la voie bleue et apporter des précisions sur les prestations réalisées, en approuvant un avenant établi sur un modèle unique pour les 10 communes et qui propose une nouvelle rédaction du préambule et de l'article 5 de la convention.

L'avenant n° 1 à la convention de gestion de la Voie Bleue a été porté à la connaissance des élus avant la séance.

Ce dernier a été approuvé par le conseil communautaire lors de sa séance du 29 avril 2025.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'avenant n° 1 à la convention de gestion et d'entretien de la voie bleue sur le territoire de la commune de Messimy-sur-Saône
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

## - **Compte-rendu des commissions communales**

### a).- Commission Affaires scolaires du 08 avril 2025

Il est donné la parole à Nathalie FELTRIN, 3<sup>ème</sup> adjoint, responsable de la commission. Il s'agissait de la rencontre du bilan trimestriel avec les agents intervenant au restaurant scolaire pour le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire. Une rencontre avec les parents délégués devait également avoir lieu, mais elle a été décalée. Les agents souhaitaient avoir connaissance des points qui auraient dû être abordés lors de cette rencontre. Concernant le bilan proprement dit, il n'y a pas eu de point particulier. Il a été formulé une remarque sur les menus du traiteur, avec plusieurs fois des petits pois proposés et une absence de variété peut être liée à la formule des trois plats.

### b).- Commission Urbanisme des 07 avril, 24 avril et 05 mai 2025

Au cours de ces trois réunions, il a été examiné trois permis de construire et neuf déclarations préalables.

Une question est posée sur la modification du PLU et sur l'emplacement réservé envisagé vers le château de Montriand, au niveau de la carrière. Cet emplacement réservé est envisagé pour ouvrir la possibilité de création d'un parking, dans le cadre de la rénovation du château. Une explication est donnée sur l'emplacement réservé et les conséquences en découlant. Une rencontre est prévue avec le propriétaire des terrains autour du château. Monsieur le Maire précise qu'il y a une pression de Nouveau Siècle pour l'obtention rapide du permis de construire, car il souhaite commercialiser les appartements dès cette année. L'UDAP et la DRAC ont validé le projet de rénovation, avec quelques prescriptions. La commune n'est pas contre ce projet, mais s'inquiète sur le nombre de logements et les véhicules en découlant. Il ne semble pas que les appartements T1 aient une typologie adaptée à la commune et qu'il serait donc préférable de les diminuer.

### c).- Commission Personnel communal des 10 et 17 avril 2025

Il est donné la parole à Nathalie FELTRIN, 3<sup>ème</sup> adjoint, responsable de la commission. En lien avec la Directrice de l'Ecole et l'enseignante en charge des PS/MS, il a été examiné les 25 candidatures reçues pour le poste d'ATSEM. Sept candidates ont été sélectionnées pour un entretien. Les entretiens se sont déroulés le 17 avril. Trois candidates sont ressorties du lot et le choix s'est porté sur Mme Nelly GUEMARD.

### d).- Rencontres avec Parents délégués le 06 mai 2025

En premier, il a été abordé la végétalisation de la cour de l'école. L'école est trouvée moche, elle n'a rien d'intéressant et aucun attrait. Il a été fait remarquer que le projet a été discuté lors de réunion avant son lancement et qu'aucune remarque n'a été remontée. La suppression d'un peu d'enrobé serait une bonne chose. Aucun budget n'a été prévu sur 2025 pour réaliser une végétalisation, il pourrait éventuellement être possible de mettre quelques arbres sur une bande. La décoration des murs serait certainement intéressante, mais elle doit s'inscrire dans le cadre d'un projet d'école. Il a été donné une réponse négative à l'utilisation d'un espace sur le camping. La mise en place de pot avec arbre a été évoquée. Il est fait remarquer que l'école n'est pas gênée par une voirie et qu'elle a une jolie vue sur le Beaujolais. Les BSO installés dans le cadre des travaux sont appréciés. Il a été rappelé qu'avant dans la cour, il y avait de la terre et de l'herbe, et qu'il a été demandé, à une époque par les parents, de l'enlever car cela posait un problème, d'où la mise en place de l'enrobé.

Le deuxième thème portait sur le restaurant scolaire et les agents communaux ont été conviés à cette rencontre. Il a été indiqué que les repas sont froids, pas assez copieux. Une explication a été donnée sur le mode fonctionnement et les règles à respecter. La commune a la chance d'avoir des agents soudés. Concernant la quantité, il a été précisé que les enfants sont resservis et que la part est conséquente. Il n'a pas été possible de dire si ce problème est rencontré au premier ou au deuxième service. Il a été demandé de se renseigner comment le prestataire de la commune servait dans les autres communes. Il a été précisé que beaucoup de communes sont à quatre plats. Le choix des trois

plats date de quelques années et a pour but d'éviter le gaspillage. Il y a trois ans, un seul prestataire a répondu et il espère avoir plus de réponses à la consultation venant d'être lancée. Il a été abordé également le bruit. Les agents ont fait remarquer que les choses vont mieux depuis la mise en place de panneaux acoustiques au plafond. Il faut être à l'écoute des enfants, mais il convient aussi d'analyser leurs propos. En dehors du service, les agents peuvent être contactés quand il y a un souci, afin d'en discuter et d'éviter que les choses ne s'enveniment souvent pour rien. Les conditions de travail ne sont pas idéales cette année avec les travaux. Des compliments et remerciements sont formulés aux agents pour le travail accompli dans ces conditions.

e).- Commission Communication / Culture / Animations / Jeunes / Sport du 23 avril 2025

Bénédicte SAINCLAIR, responsable de la commission, prend la parole pour cette réunion.

Il a été discuté de la fête des associations du 06 juillet et devant le nombre important de désistements, la décision a été prise de l'annuler. L'animateur a été averti.

Le règlement des associations va être revu pour ajouter un point sur le tri des poubelles après une manifestation. Ce sujet sera expliqué lors de la réunion des présidents des associations du 16 novembre 2025 à 10 heures 30.

L'info Village n° 137 est réalisé et est prêt à être distribué.

f).- Commission Bâtiments communaux du 15 avril 2025

Bénédicte SAINCLAIR, responsable de la commission, donne le compte-rendu de cette commission, dont le premier point portait sur la rencontre avec M. BERTHILLIER, conseiller en économie d'énergie au SIEA. Il lui a été expliqué les différents travaux effectués en matière énergétique et un tour d'horizon des bâtiments, entrant dans le décret tertiaire, a été réalisé. M. BERTHILLIER a parlé des CEE (certificat d'économie d'énergie), avec la liste des travaux concernés. Il lui a été demandé de disposer d'un bilan énergétique par rapport à l'année de référence (2018). Il a enfin abordé la question de la qualité de l'air intérieur à l'école et que le SIEA a mis en place une nouvelle mission pour ce domaine. Une action a été réalisée par la commune en 2018 sur ce sujet.

La commission a visité ensuite l'appartement T4 181 rue du Bourg pour voir les travaux à effectuer avant sa remise en location. Ce bâtiment a été rénové il y a plus de 20 ans. Dans un premier temps, un rafraîchissement général de l'intérieur est à faire. N'est-il pas prévu de réduire la cour ? Oui, dans le cadre de l'aménagement du centre village, mais il sera certainement reloué avant qu'elle soit réduite.

Il est passé dans les salles annexes pour regarder les fissures signalées par l'enseignante. Elles sont anciennes et il n'y a rien d'inquiétant.

Christian BEGUET prend la parole et revient sur le bilan énergétique. Les régulations mises entre 2022 et 2024, ainsi que toutes les autres petites interventions sur le système de chauffage, a permis de réduire de 30% la consommation de gaz naturel. Pour l'électricité, les différentes mesures prises, avec du Leds dans certains bâtiments, permettent également d'en réduire la consommation globale. La commune est donc en bonne voie dans le cadre du décret tertiaire, mais elle doit continuer ses efforts pour respecter les dispositions prévues à l'échéance 2050.

**- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux**

La commission communautaire Environnement du 22 avril a pris connaissance du bilan des permanences ALEC 01 sur les communes : 3 personnes à Montceaux ; 4 personnes à Garnerans ; 2 personnes à Messimy-sur-Saône et 2 personnes à Mogneneins. Il a été réalisé un point sur le PCAET. Il a été parlé de l'étude méthanisation agricole sur Francheleins, avec la solution retenue du 100% agricole. Il est présenté la synthèse de cette étude et une discussion a lieu.

La commission communautaire Assainissement du 07 avril a évoqué les conventions de passage sur les terrains privés. Une redevance est versée annuellement à VNF pour les rejets des stations d'épuration après traitement dans la Saône.

La commission communautaire Economie avec comme principal point Visionis 5 et 6 sur les lots vendus et le souci rencontré avec le désistement d'un acquéreur potentiel. Il a été parlé du problème rencontré sur la zone artisanale de la commune avec les stationnements. La solution est la prise d'un arrêté les interdisant, avec les panneaux à la charge de la communauté de communes sur les voiries communautaires. Monsieur le Maire intervient pour dire qu'il a rencontré l'entreprise à l'origine des problèmes sur la zone et il explique les différents points échangés avec son représentant.

Le 16 avril a eu lieu l'assemblée départementale du CNAS.

Le 06 mai, le SMIDOM a organisé une visite à Torcy (Saône-et-Loire) d'une usine, totalement restaurée, de traitement des emballages. 30 000 Tonnes sont traitées par an et les matières valorisées se décomposent en 14 catégories.

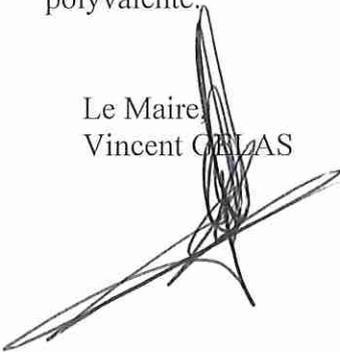
#### - **Questions et correspondances diverses**

- Monsieur le Maire donne lecture du courriel de M. Florent CHAINTREUIL concernant la situation chemin de la Lie, liée aux agissements d'une entreprise. Il n'est pas mentionné de suggestion pour remédier aux problèmes soulevés. Une solution consisterait à interdire les véhicules de 19T et plus sur les voies desservant ce site. Ce sujet sera regardé en commission Sécurité.
- Une invitation a été adressée aux habitants de la commune pour une réunion consultative le 24 avril à la salle des fêtes. Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu établi par une conseillère municipale présente à cette rencontre. De même, il présente le compte-rendu établi par une organisatrice de cette rencontre. Il est constaté que des sujets variés ont été évoqués. Il est précisé que les organisateurs de cette rencontre, à la suite de leur demande, seront reçues prochainement par le Maire. Le compte-rendu entendu donne l'impression d'un projet de campagne électorale. Une remarque est formulée sur le fait que plusieurs manifestations se sont déroulées sur la commune le samedi 17 mai, sans qu'aucune des personnes à l'origine de la consultation ne soient présentes.
- Il est rappelé la présentation du projet musical de l'école « En corps et cœur » réalisé par les élèves et des volontaires de la chorale « Les Chanteurs du Val de Maître » le vendredi 06 juin à 18 heures 30 à la salle des fêtes de Fareins. Ce spectacle sera suivi d'un moment de convivialité proposé par le Sou des Ecoles.
- Le samedi 17 mai à 15 heures a eu lieu la visite du cimetière, proposée par l'association Les Amis du Vieux Thoisy. Une soixantaine de personnes étaient présentes, avec parmi elles quelques élus. Cette visite a été très intéressante.
- Au niveau des travaux de l'école, quelques inquiétudes ont été soulevées précédemment sur l'avancée des travaux. Avant le retour des vacances de Printemps, il a été constaté le matériel des entreprises se trouvant un peu partout, la saleté des lieux et que tout était grand ouvert. Aussi, le samedi 03 mai, des élus sont intervenus pour réaliser un nettoyage des locaux et les fermer. Un compte-rendu de cette intervention a été transmis à l'architecte, qui n'a fait l'objet d'aucun retour ou commentaire de sa part. L'autre aspect posant souci, concerne le bilan financier des travaux. Un courrier recommandé a été adressé à ce sujet à l'architecte et toutes les entreprises ont été convoquées le 27 mai pour réaliser un point sur le plus et moins-values, en sachant que l'architecte part sur le principe que les travaux sont globaux et forfaitaires et se trouvent dans l'enveloppe financière initiale. La commune souhaite connaître les travaux réellement exécutés et les économies pouvant alors être effectuées. Le nettoyage final du chantier est prévu dans le cadre des marchés de travaux. Les barrières balisant le cheminement entre la mairie et l'école, ainsi que celles de la fermeture du parking de la salle polyvalente, ont été enlevées à la demande de l'architecte sans que la commune n'en ait été avisée. L'entreprise est revenue mettre en place

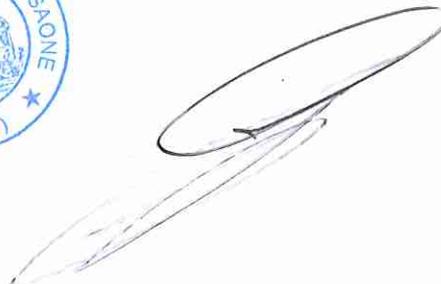
celle pour le cheminement. La pré-réception des travaux aura lieu le mardi 03 juin et il sera certainement mentionné plusieurs réserves.

- Il est signalé le mauvais état des panneaux signalétiques sur certains secteurs et qui sont presque illisibles. Un nettoyage va être réalisé.
- Le local technique à l'école n'est pas fermé à clé et beaucoup d'objets se trouvent dedans, ce qui n'est pas réglementaire. Il est rappelé que rien ne doit être entreposé dans ce type de local.
- Il est fait part de la joie d'avoir reçu de la part de Monsieur le Maire un mot pour représenter la commune au centenaire du Curé d'Ars le 31 mai. M. Bruno DOUCET-BON indique donc que c'est avec plaisir qu'il assistera, au nom de la commune, à cet évènement.
- Il est indiqué le souci de peupliers au camping présentant un risque. Un devis a été demandé à l'entreprise Cime Elagage et il a été signé en vue de l'abattage de deux peupliers.
- Il est demandé s'il serait possible de voir avec cette même entreprise si quelques arbres le long de la Mâtre, sis sur le domaine communal, ne seraient pas à couper.
- Il est questionné sur le remplacement des barres de bancs au niveau de l'aire de jeux des Marques. Ce dossier est pris en compte et un devis a été demandé.
- Le chantier d'assainissement aux Ferrières semble compliqué et il risque d'avoir une durée plus longue que prévu.
- Un problème a été rencontré au niveau de la pompe du puits de la commune vers le local technique. Il semblerait qu'il s'agit d'un manque d'eau ne permettant plus l'amorçage de la pompe. La question se pose donc si la veine n'a pas été coupée ou détournée avec les nouvelles constructions.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 26 juin 2025 à 20 heures 00, à la salle polyvalente.

Le Maire,  
Vincent CÉLIAS



Le secrétaire de séance,  
Jean-Marc GIMARET



Procès-verbal affiché le : **27 JUIN 2025**

## ANNEXE 1

Remarques et observations faites lors de la séance d'approbation du procès-verbal :

NEANT